

je pense que si mes honorables amis prennent la peine d'analyser les chiffres ils apprécieront la justesse de mes déclarations. Je n'oublie pas, par exemple, que de 1921 à 1930, sous le régime du très honorable député qui dirige aujourd'hui le Gouvernement, notre pays a joui d'une prospérité qui n'a fait que s'accroître au cours de ces années, et pourtant cette période a été marquée par l'émigration de 934,000 personnes du Canada vers les Etats-Unis d'Amérique. Voilà les faits. Cette circonstance même démontre jusqu'à un certain point combien il est peu désirable de trop chercher à conclure du particulier au général en partant de prémisses que je crois fausses.

Ainsi, l'amélioration générale de la situation ne serait guère attribuable à l'accord commercial entre la Russie et le Canada. Depuis la conclusion de cet accord, la Russie a acheté cinq mille boisseaux de blé. Dans le cas de l'Allemagne, on n'a pas mis les statistiques en évidence, mais le traité avec l'Allemagne constitue en soi une négation de toutes les règles qui ont régi jusqu'ici le commerce international. Autant vaut l'avouer. Ce traité est une innovation. Il se peut que l'expérience réussisse; j'espère qu'il en sera ainsi, mais c'est une expérience en matière de troc. C'est une expérience d'après laquelle on déclare—et j'ai entendu les plus éminents économistes déclarer en public la fausseté de ce principe—que chaque dollar affecté à l'achat de denrées allemandes sera utilisé pour l'achat de produits canadiens, une proportion de 35 p. 100 devant servir à l'acquisition de blé. Certes c'est là quelque chose de tout à fait idéal, mais cela comporte tout d'abord pour le peuple canadien la nécessité d'acheter de l'Allemagne une quantité considérable de denrées. S'il n'en a pas besoin, il ne les achètera pas. Et si, les achetant, les Canadiens écartent leurs propres produits, alors ils se voient dans la situation dont a parlé l'honorable député de Gloucester et causent du préjudice à leurs propres concitoyens. Le traité avec l'Allemagne est assurément une expérience, comme on peut le constater à la lecture des documents, et une disposition pourvoit à sa cessation. Cette disposition est de nature à indiquer que le traité pourra bien ne pas donner des résultats satisfaisants, **et en pareil cas, dans un délai aussi court que possible, il peut prendre fin par annulation.**

Lorsque le gouvernement précédait à quitté le pouvoir, il existait un traité de commerce avec l'Allemagne. Nous en avions avec la Pologne et avec d'autres pays. Il n'en existait pas avec les Etats-Unis.

La distinction qu'a établie l'honorable député d'Essex-Ouest (M. McLarty) ne résis-

[Le très hon. M. Bennett.]

te pas à un examen sérieux. Ainsi le whisky représente parmi nos exportations accrues une somme d'environ 8 millions de dollars. C'est là une circonstance exceptionnelle. Les fortes exportations de papier à journal qui se sont faites pendant l'automne étaient attribuables à l'énorme volume d'impressions qui a résulté d'une campagne pour l'élection d'un président, de même qu'à la quantité plus forte de papier qui a été utilisée pour la publicité à la suite de la mise en circulation de fonds additionnels qui ont accru la puissance d'achat de la population. On pourrait pousser beaucoup plus loin l'analyse de cette question, mais je ne crois pas qu'il soit opportun de le faire en ce moment. Je me contenterai de répéter que les honorables députés feraient bien de se rappeler que la situation ne résulte pas uniquement du régime des honorables députés d'en face. Ils n'ont fait qu'emprunter la voie qu'avaient suivie leurs prédécesseurs à l'égard de plusieurs importantes questions d'orientation.

Ainsi, les recettes du pays se sont accrues d'environ 48 millions, je crois, pendant la période de neuf mois terminée en décembre dernier. C'est ce que j'ai lu l'autre jour dans les journaux. Mais ce qui compte le plus, c'est la taxe de consommation que le ministère actuel a augmentée, au cours de la dernière session, de 33½ p. 100, soit de 6 à 8 p. 100; si les revenus ne s'en ressentaient pas, cela ne ferait guère honneur à l'intelligence de ceux qui ont effectué le changement. On voulait par là créer des revenus, ce qui est arrivé, et le Parlement est responsable du relèvement de la taxe de 6 à 8 p. 100.

Que l'on me permette d'aller un peu plus loin. Vos recettes provenant de l'impôt sur le revenu se sont accrues d'environ 18 millions depuis neuf mois. Mais sur quels revenus ont-elles été perçues? Sur ceux de 1935, et non de 1936. Or l'honorable député d'Essex-Ouest ne voudra sûrement pas attribuer l'accroissement des recettes de l'impôt sur le revenu à ce qui a été fait entre octobre et décembre en ce qui concerne les revenus des citoyens du Canada. Certes l'année civile et l'année budgétaire de beaucoup de nos entreprises ne concordent pas, mais le fait est que l'impôt sur les revenus qui a été perçu et qui dépasse d'environ 18 millions le rendement de la période correspondante de l'année précédente, l'a été sur les revenus des particuliers et des compagnies qui étaient antérieurs à 1936; toutefois, il est possible que dans certains cas, il y ait eu chevauchement sur l'année 1936, car l'année budgétaire et l'année civile ne sont pas les mêmes.

L'hon. M. DUNNING: Le taux était plus élevé.